

# Usine de bitume à Lamanon : un recours examiné par la justice vendredi

Justice Faits-Divers - Publié le 05 décembre 2024 à 17h24, par Philippe Beal - CLR

*Le recours déposé contre l'installation de l'usine de bitume par Défendons Lamanon va être examiné par la justice ce vendredi 6 décembre.*



L'usine de production de bitume va fonctionner jusqu'à la fin du mois de décembre à Lamanon.  
(Philippe Beal)

Le **collectif Défendons Lamanon** avait déposé un référendum suspension récemment auprès du tribunal administratif de Marseille contre l'installation de l'**usine mobile de bitume** de la société Trabet, en zone Natura 2000, au sein du parc naturel régional des Alpilles.

Un arrêté préfectoral avait autorisé la mise en route de la production fin septembre, jusqu'à fin décembre, malgré plusieurs avis défavorables: une consultation publique, un référendum de la commune et un avis du conseil municipal. Le collectif Défendons Lamanon a obtenu **une audience publique au tribunal administratif de Marseille** ce vendredi 6 décembre à 14h30 à Marseille. Le tribunal aura alors 48 heures pour statuer sur cette demande.

Parmi les multiples griefs qui vont être présentés par l'avocat en charge du dossier, Mathieu Croizet, il sera question de **détérioration de la faune et de la flore et de pollution de l'air**. L'avocat pourra également s'appuyer sur deux constats de commissaire de justice, un réalisé au mois d'août 2024 et un autre datant du 3 décembre dernier, qui pourraient confirmer la transformation du site, sa détérioration, son artificialisation partielle.

## Il n'y a pas de vent aujourd'hui, c'est irrespirable"

Malgré l'installation de **nombreux capteurs sur la qualité de l'air**, son suivi possible en temps réel sur le site d'Atmosud, la possibilité de signaler ces nuisances sur [signalair.eu/fr/](http://signalair.eu/fr/) (ou sur la ligne téléphonique : 04 81 16 10 04) et la mise en place de **comités de suivi tous les 15 jours** avec l'ensemble des interlocuteurs, le collectif continue de dénoncer au quotidien la pollution de l'air de son village.

C'était encore le cas ce jeudi 5 décembre : "*il n'y a pas de vent aujourd'hui, c'est irrespirable, c'est un vrai scandale qui nous est imposé. C'est toute une population prise en otage*", précise **une riveraine membre du collectif**. Un autre membre fait preuve de davantage d'ironie pour décrire la situation : "*mais enfin ce ne sont que des odeurs... Il ne fallait pas faire construire aussi près d'une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) !*" Le verdict du tribunal administratif pourrait tomber le lundi 9 décembre.